

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 10 décembre 2021 s'est réuni en Mairie le 15 décembre 2021 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUSSIÈRE, Maire.

Présents : Mmes BERNARD. CATHERINE. GUILLOT. MARTINET. Mrs BOUSSIÈRE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés :
Mme BRULANT a donné pouvoir à Mme CATHERINE.
Mme BUZIT a donné pouvoir à M BOUSSIÈRE.
M. CAGNATI a donné pouvoir à M. LATOUR.

Absents : M. BIASI

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Projet modification du lit du Tolzac (cours d'eau) :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande faite par Messieurs CADIOT Yves et Jean-Guy, propriétaires de parcelles jouxtant le Tolzac, pour rabaisser le seuil du lit du Tolzac de 0.90 cm à 1.10 cm car leurs parcelles subissent des inondations répétitives.

Après une visite sur les lieux en présence d'élus accompagnés de M. DELMAS, Technicien Rivière et de Monsieur CADIOT Yves, des propositions sont suggérées :

- Abaissement du seuil du lit du cours d'eau ;
- Création d'un chenal ;
- Rencontre avec les autres riverains et l'association de la Pêche.

Après débat, le conseil municipal :

- à la majorité des membres présents et représentés vote contre l'abaissement du seuil du lit du Tolzac (Pour 0 – Contre 13 – Abstention 1).
- à l'unanimité des membres présents, est favorable pour étudier les faisabilités du détournement du cours d'eau au niveau du moulin.

Règlementation stationnement place de la Mairie :

M. Le Maire soumet au conseil municipal l'idée de mettre en place un système de disque de stationnement « zone bleue » sur la Place de la Mairie afin de réguler le stationnement devant le parvis de la Mairie.

Le conseil municipal vote Pour à l'unanimité.

City stade :

M. Jérôme JUGIE informe le conseil de l'avancement des travaux.
Les travaux de terrassement réalisés par les services de la Communauté de Communes sont achevés et l'empierrement a débuté.
Les entreprises pour la réalisation du city stade et de la voirie ont été retenues suite à l'appel d'offres.
Il s'agit des entreprises ESBTP pour le Lot 1 -VRD (Voirie Réseaux Divers) pour un montant de travaux de 134 627.14 € TTC et HUSSON International pour le lot 2 – CITY STADE pour un montant de travaux de 38 064.48 € TTC.
Le chantier devrait se terminer courant juillet 2022.

Travaux Eglise :

M. le Maire informe des problèmes rencontrés sur une des façades de l'Eglise (chutes de pierre) aussi il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection afin de faire cesser le danger.
Des devis ont été demandés à l'entreprise Les Pierres du Temps de Prayssas, et l'entreprise VICENTINI de Laplume et sont en cours d'élaboration.
La décision sera prise lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Procédure Commune St Etienne de Fougères/Commune Monclar :

M. le Maire fait part à l'assemblée des propositions de la Commune de St Etienne de Fougères transmises par Maître Bellandi, avocat de la Commune de Monclar.
La commune de St Etienne de Fougères propose l'abandon des réclamations de part et d'autre (annulation des titres de recette émis par les deux communes) ainsi qu'une renégociation de la convention au 1^{er} janvier 2022.
Si la commune de Monclar accepte, les poursuites devant le tribunal administratif de Bordeaux seront annulées.
Le conseil municipal de Monclar, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire des contres propositions.

Informations diverses :

Armoire fibre Orange

Plusieurs propositions d'emplacement pour l'installation d'armoires à fibre ont été faites.
Un des sites retenus est sur le haut de la Côte St Jean (côté droit).
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
Un deuxième endroit est en cours de réflexion, il se situe 38 rue de Marmande au niveau du mur de soutènement de l'ancienne école.
M. le Maire précise que la fibre à Monclar devrait être opérationnelle courant 2023.

Tiers-lieu :

M. Vidal fait part à l'assemblée que les devis de :

- Electricité, établi par l'entreprise MATELEC & PLOMBERIE (M. KAPPLER), a été validé pour un montant de 21 380.36 € TTC ;

- Placoplâtre, établi par l'entreprise FILIPOZZI pour un montant de 14 052.28 € TTC a été validé, les travaux vont donc être engagés. (Le devis établi par M. BOISSIER n'a pas été retenu, montant fournitures et main d'œuvre supérieur à l'autre proposition).

M. Vidal explique également que pour chaque entreprise l'assurance « Garantie Décennale » a été fournie.

Les travaux vont être engagés rapidement.

Centre de loisirs :

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande du centre de loisirs : Suite à une panne du système de chauffage, le centre de loisirs demande l'utilisation de la salle du Magre, les mercredis et vacances scolaires pendant le temps de la durée des travaux (2 mois environ). Le conseil municipal est favorable à cette utilisation mais demande que soient relevés les compteurs de gaz et d'électricité. Les dépenses seront prises en charge par la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
